



Communiqué de presse
2 juin 2016

Info presse : Valérie Nouille
Fédération Royale du Notariat belge
Tél. : 02/505.08.80 / GSM : 0473/24.95.59
nouille@fednot.be
www.notaire.be

LE NOTAIRE COMME CONSEILLER : UN ROLE QUI GAGNE EN IMPORTANCE

La Fédération Royale du Notariat belge fête son 125^{ème} anniversaire

Les notaires célèbrent les 125 ans de leur Fédération. C'est en 1891 qu'ils ont décidé d'unir leurs forces pour apporter une réponse aux changements sociétaux et à leur impact sur la profession notariale. Ils ne se sont jamais arrêtés. Société, économie, législation, fiscalité, travail, modes de vie et d'habitation... ces matières ont subis des bouleversements considérables depuis la crise bancaire de 2008. Avec un nombre record de 925.000 actes notariés par an et plus de 2,5 millions de Belges qui s'adressent chaque année à leur notaire, le métier est en pleine recrudescence dans notre pays ! Son rôle de conseiller dans des périodes difficiles s'accroît. Sa proximité, sa discrétion, son expertise et son indépendance sont indissociables de ce succès.

Une profession qui n'a de cesse de s'adapter aux besoins des consommateurs

« Le changement pour seule constante », une devise largement d'application pour le notariat et qui illustre à merveille les 125 ans d'histoire de la profession. Dans des moments cruciaux de leur vie comme une cohabitation, un mariage, un divorce, un achat, un prêt, une donation, une succession ou la création d'une société, le notaire reste une valeur sûre pour pas moins de 2,5 millions de Belges.

Erik Van Tricht, Président de la Fédération Royale du Notariat belge (FRNB) : « L'incertitude croissante depuis la crise bancaire et la complexité de notre société ont des conséquences énormes sur le travail des notaires. En tant que fonctionnaire public en charge d'actes ou d'enregistrements, on a constaté ces 10 dernières années que le rôle de conseiller prenait de plus en plus de place. La professionnalisation de nos services, la digitalisation et l'automatisation nous permettent de gérer de façon optimale un flux grandissant d'activités. »

L'e-notariat : électronique et efficace

La digitalisation du notariat depuis 2000, avec la mise en place du projet e-notariat, a renforcé la capacité de traitement et l'efficacité des notaires belges. La FRNB a développé un réseau électronique reliant l'ensemble des études avec ses services IT. Cela a permis l'informatisation et l'automatisation des processus administratifs, des flux d'informations ainsi que de l'échange de données et de connaissances. Le travail avec les différentes autorités administratives s'opère à présent lui aussi par voie électronique, qu'il s'agisse de la création d'une société, de l'enregistrement et du traitement d'actes ou de la conclusion de dossiers immobiliers. Le lancement des applications directement disponibles pour le citoyen constitue la prochaine étape.

L'accent sur le travail d'équipe et la gent féminine

Le notaire masculin, plus âgé et seul aux manettes, cède de plus en plus de terrain à de véritables équipes notariales qui conjuguent leurs efforts pour gérer des projets complexes et variés, assurer un service de qualité continu et travailler de manière rentable. Il ressort des derniers chiffres de la FRNB que le notariat belge a pris un coup de jeune depuis le début de ce siècle, avec l'entrée en fonction d'un millier de notaires et d'un nombre particulièrement accru de femmes. Ce mélange de rajeunissement, de féminisation et de travail d'équipe, combiné au soutien professionnel, à la formation permanente et au partage de connaissance de la FRNB sont le moteur du succès toujours plus important du notariat. Une récente étude de la Fédération indiquait d'ailleurs que les notaires, après les médecins, sont ceux qui bénéficient le plus de la confiance de la population. Ils sont suivis des architectes, des comptables et des avocats.

Erik Van Tricht : « Le fait de pouvoir compter sur la confiance de nos clients est primordial. Les personnes viennent nous voir pour parvenir à des accords dans lesquels chaque partie peut se retrouver. Pour le résumer par une boutade : pour le droit et les litiges, on fait appel à des avocats et des juges ; pour le droit et les accords, mieux vaut passer chez un notaire. Le notariat contribue ainsi à décharger la justice. »

Le sur-mesure est de mise

Conseils, avis et procédures standards n'ont plus voix au chapitre dans notre monde complexe, avec de nouvelles formes familiales et d'habitation, une fiscalité et une réglementation immobilière pointues, des modifications au niveau des successions et des donations et l'incertitude qui accompagne les investissements financiers. Dans ce contexte, le notaire est plus que jamais le garant de la sécurité juridique et le gestionnaire des risques pour les citoyens et les entreprises. Grâce au changement local important, à une meilleure accessibilité et à l'encadrement par un ensemble de services et de technologies professionnels, le notaire garantit la défense des intérêts non seulement des citoyens mais aussi des autorités avec une expertise impartiale et approfondie.

Et Erik Van Tricht de conclure : « Cette durabilité et l'amélioration permanente de nos services et de nos conseils sur mesure, de manière transparente et interactive, au plus proche des individus et des entreprises, représentent le défi principal des prochaines années, en même temps que la clé du succès. »

À propos de la Fédération Royale du Notariat belge (FRNB)

Chaque année, 2,5 millions de clients franchissent la porte d'une étude notariale lors de moments-clés de leur vie privée et/ou professionnelle. Ils y reçoivent des conseils indépendants sur mesure qui leur permettent de réaliser en toute liberté des projets cruciaux dans leur vie tels qu'un mariage, l'achat d'une habitation ou la création d'une entreprise.

Les 1.500 notaires et 7.500 collaborateurs actifs au sein de 1.200 études traitent 925.000 actes par an. Dans ce cadre, la FRNB soutient les notaires en matière d'avis juridiques, de gestion de l'étude, de solutions informatiques et de formation permanente. La modernisation continue du notariat constitue le moteur de la FRNB dont le but final est de fournir des services efficaces aux citoyens et aux entrepreneurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le notariat et la FRNB, notamment des FAQ, des vidéos, des modules de calcul et des offres d'emploi, sur le site www.notaire.be.